

# E 4316

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 4 mars 2009

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance  
du 4 mars 2009

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** relative à la désignation du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique.





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 25 février 2009 (27.02)  
(OR. en)**

**6709/09**

**ECOFIN 141  
STATIS 21**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du:	Secrétariat général du Conseil
au:	Coreper/Conseil
Objet:	Nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

---

1. La décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique est entrée en vigueur le 16 mars 2008.
2. Par lettre datée du 26 juin 2008, le président du Comité économique et financier (CEF) a recommandé au président du Conseil de nommer M. Johnny Åkerholm président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique.
3. Le 2 juillet 2008, le Conseil a consulté la Commission et le Parlement européen sur cette nomination.
4. Par lettre datée du 4 juillet 2008, la Commission a indiqué qu'elle approuvait la nomination de M. Åkerholm en tant que président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique.

5. Le 16 octobre 2008, le Parlement européen a marqué son accord sur cette nomination.
  6. Dès lors, il est demandé au Comité des représentants permanents d'inviter le Conseil à adopter la décision figurant en annexe et à la faire publier au Journal officiel de l'Union européenne.
-

**Décision du Conseil du xx xxxxxx 2009  
relative à la désignation du président  
du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique, et notamment son article 3,

vu l'avis de la Commission en date du 4 juillet 2008,

vu l'approbation du Parlement européen en date du 16 octobre 2008,

DÉCIDE:

Article premier

M. Johnny Åkerholm est désigné président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le xxx 2009.

Par le Conseil  
Le président